



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-025

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 6 juillet 2021 :

Résolution PP-025 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 3700 au 3796, boulevard des Sources, lot 6 357 587 (zone C-3d).

Ladite résolution est maintenant déposée au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Cette résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 7 juillet 2021.

NANCY GAGNON, Greffière adjointe